



Berne, le 2 octobre 2018

Stations de recharge rapide sur les aires de repos : 1^{re} session de questions-réponses

Première information sur les questions reçues

R402-0451

1. Généralités

Pour la 1^{re} session de questions-réponses, les requêtes soumises jusqu'au 25 septembre ont été prises en considération. Neuf personnes ou organisations ont profité de l'occasion qui leur était offerte de poser leurs questions. Nous sommes en train d'examiner ces demandes, puis nous y répondrons avec les services fédéraux concernés et transmettrons nos réponses définitives aux Services linguistiques pour traduction. Nous publierons ensuite les questions (rendues anonymes) et les réponses sur le site Internet de l'OFROU (www.astra.admin.ch/recharge-rapide). Les personnes intéressées (et enregistrées) seront informées immédiatement de la publication du document, par courriel.

2. Préinformation : adaptations du chap. 4.4.1

Diverses questions portent sur les références demandées (chap. 4.4.1). Les critères présentés au chap. 4.4.1 ont été fixés pour offrir à l'OFROU, en tant qu'autorité délivrant l'autorisation, une certaine sécurité quant à la capacité des requérants à réaliser un projet de l'ampleur prévue et à maintenir, durant 30 ans, une exploitation dans le respect des exigences fixées en matière de qualité. Cependant, la formulation actuelle exclut un trop grand nombre d'entreprises. C'est pourquoi nous allons réfléchir, dans le cadre de la 1^{re} session de questions-réponses, à un autre moyen d'apporter la preuve demandée. Les critères seront adaptés en ce sens.

Fin du document